

ID: 074-217401025-20230406-202023CM-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

**Membres présents :** Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Bruno PUECH ;

**Membres excusés :** Myriam CADOUX (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Boris FOURNIER (pouvoir à Philippe GAULTIER), Sophie GRESILLON (pouvoir à Laurent CHIABAUT), Anne ROCHE BOUVIER (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN (pouvoir à Josselin MAUXION), Marie Louise MENDY (pouvoir à Bruno PUECH).

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION

### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, SERVICES PERISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS – ACTUALISATION - N°20/2023

**Rapporteur : Madame Catherine MARGUERET**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Considérant que les tarifs des services n'ont pas été actualisés depuis 2021,

Considérant l'objectif de 80% de repas BIO au restaurant scolaire et l'approvisionnement local en produits frais,

Considérant le contexte d'inflation impactant fortement les coûts des matières premières et de l'énergie,

Considérant l'intérêt que représente la création d'une 5eme catégorie de quotients familiaux afin d'appliquer des tarifs adaptés aux revenus des foyers et une augmentation différenciée selon les quotients familiaux,

Considérant la participation financière de la commune, les facturations aux parents ne représentant qu'une partie du coût réel des services, et donc la volonté de continuer à soutenir l'ensemble des familles,

Il est proposé l'actualisation suivante :

GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR		
QUOTIENT FAMILIAL	ANCIEN TARIF 1/2H DE GARDE	NOUVEAU TARIF 1/2h de garde
Q1=inférieur à 800 €	Tarif A : 1.20€	Tarif A : 1.30€
Q2=compris entre 801 et 1300 €	Tarif B : 1.40€	Tarif B : 1.55€
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	Tarif C : 1.60€	Tarif C : 1.75€
Q4=compris entre 1701 et 2300 €	Tarif D : 1.75€	Tarif D : 1.95€
Q5=supérieur à 2301€	Tarif D : 1.75€	Tarif E : 2.15€

RESTAURANT SCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Q1= inférieur à 800 €	Tarif A : 3.95€	Tarif A : 4.30€
Q2=compris entre 801 et 1300 €	Tarif B : 4,25€	Tarif B : 5.00€
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	Tarif C : 4,40€	Tarif C : 5.30€
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	Tarif D : 4,50 €	Tarif D : 5.50€
Q5=supérieur à 2301€	Tarif D : 4,50 €	Tarif E : 5.60€
TARIF SPECIFIQUE P.A.I Repas apporté par les parents		
Par temps d'accueil méridien	2.50 €	2.50 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 074-217401025-20230406-202023CM-DE

S'LO

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES*				
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNEE REPAS COMPRIS ANCIEN TARIF	FORFAIT JOURNEE REPAS COMPRIS NOUVEAU TARIF	FORFAIT ½ JOURNEE REPAS COMPRIS ANCIEN TARIF	FORFAIT ½ JOURNEE REPAS COMPRIS NOUVEAU TARIF
Q1=inférieur à 800 €	Tarif A : 14€	Tarif A : 15.5€	Tarif A : 9€	Tarif A : 10€
Q2=compris entre 801 et 1300 €	Tarif B : 20€	Tarif B : 22€	Tarif B : 13€	Tarif B : 14.5€
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	Tarif C : 24€	Tarif C : 27.5€	Tarif C : 15€	Tarif C : 17€
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	Tarif D : 26€	Tarif D : 30€	Tarif D : 17€	Tarif D : 20€
Q5=supérieur à 2301€	Tarif E : 26€	Tarif E : 31€	Tarif E : 17€	Tarif E : 20.5€
Adhésion annuelle obligatoire	20€			

\*> - 20% sur le tarif pour le deuxième enfant et - 30% sur le tarif pour le troisième enfant

Il est rappelé que les enfants de la commune d'Alex sont accueillis au même titre que les enfants de Dingy le Mercredi et pendant les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.

De la même façon, les enfants de Dingy sont accueillis à l'accueil de loisirs d'Alex, dans la limite des places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **APPROUVE** les tarifs exposés ci-dessus,
- **DECIDE** d'appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A Dingy-Saint-Clair, le 12.04.2023

Le Maire,  
Laurence AUDETTE



le secrétaire de séance  
Josselin MAUXION



*Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.*

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 12.04.2023 et mise en ligne le 12.04.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE*